

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 02 novembre 2020

Date de convocation : 26 octobre 2020.

L'an deux mille vingt, le lundi 02 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

Absents excusés : Messieurs Daniel FEUILLETTE, Michel TROMPETTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin DEWULF.

MINUTE DE SILENCE : Madame le Maire propose de respecter une minute de silence pour toutes les victimes lors des attentas terroristes.

74.2020 Objet de la délibération : devis pour des travaux de maçonnerie pour le logement communal 05 rue de l'église.

Madame le Maire Anne-Marie PREVOST explique aux conseillers que le pignon du logement communal est en train de s'écarter. Elle informe les conseillers qu'elle a demandé un devis à l'entreprise Duchâteau de Guyencourt.

Montant du devis : 2747,90 euros HT.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

EOLIEN : Madame le Maire informe les conseillers que le Maire de Cantigny a une proposition d'installation d'éoliennes sur le territoire de Cantigny avec empiètement sur Grivesnes, proposition de la société NORDEX.

ROUTE DE VILLERS TOURNELLE : devis des travaux accepté par l'expert mais il faut attendre l'autorisation de l'assurance GROUPAMA pour débiter les travaux.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Madame le Maire attend le dossier de la Fédération de chasse concernant l'aménagement du territoire en arbustes pour maintenir le petit gibier.

SITE INTERNET ET COMPTE FACEBOOK : Madame Margherita COCHARD et Monsieur Kévin DEWULF alimentent le site et le compte de la commune.

SISA : Madame Margherita COCHARD fait un compte rendu de la réunion du SISA (Syndicat Infirmiers à Domicile). Nomination d'un nouveau Président avec une nouvelle organisation. Les bureaux vont déménager à BOVES.

CONCERT RETINA : concert très apprécié du 19 octobre dans notre église par les chorales « Les Voix de Noye et MI FA SOL de Boves ».

FACTEUR : des fleurs ont été déposées par la commune sur la tombe de notre facteur Dominique.

75.2020 Objet de la délibération : suppression et/ou création d'emploi.

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement de grade des agents, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi **d'agent social**, à temps non complet à raison de 7,5 heures au service de la Mairie,

et la création d'un emploi **d'agent social principal de 2ème classe**, à temps non complet à raison de 7,5 heures relevant de la catégorie C au service de la Mairie à compter du 13 octobre 2020.

La suppression de l'emploi **d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**, à temps non complet à raison de 19,5 heures au service de la Mairie,

et la création d'un emploi, **d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe** à temps non complet à raison de 19,5 heures relevant de la catégorie C au service de la Mairie à compter du 01 novembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le _____,

DECIDE :

- **d'adopter la proposition de Madame le Maire,**
- **de modifier comme suit le tableau des emplois :**

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service.
Filière sociale Agent social	Agent social principal de 2ème classe	1 TNC = 7,5 heures
Filière technique Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1 TNC = 19,5 heures

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

76/2020 Objet de la délibération : rémunération de l'agent recenseur.

Madame le Maire informe les conseillers que Madame Marie-Claude BRIAULT réalisera le recensement du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Madame le Maire informe les conseillers que l'état, par l'intermédiaire de l'INSEE va verser à la commune une dotation forfaitaire, au titre de l'enquête de recensement de 2021, la somme de 735 euros. La dotation est calculée en fonction des populations légales.

Après délibération et à l'unanimité les conseillers décident de rémunérer l'agent recenseur, sur la base de la dotation forfaitaire à savoir : 735 €.

77/2020 Objet de la délibération : Décision modificative numéro 2.

Madame le Maire explique que suite à la hausse des dépenses pour le personnel de la cantine (régularisation agents de la cantine 2017) et les ATSEMS pour l'année 2019 et 2020.

Pour faire face à des dépenses de personnel (chapitre 12) supérieures à celles votées pour le budget 2020, il est proposé de prélever 48 000 € dans les autres dépenses de fonctionnement, comme suit :

Article	Désignation	Montant
60612	Énergie – Électricité	2 000,00 €
60624	Produits de traitement	600,00 €
60628	Autres fournitures non stock	300,00 €
60633	Fournitures de voirie	1 500,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €
6132	Locations immobilières	200,00 €
6156	Maintenance	1 000,00 €
6161	Multirisques	800,00 €
6182	Documentation générale	500,00 €
6184	Versements à des organismes	700,00 €
6226	Honoraires	500,00 €
62876	Au GFP de rattachement	1 000,00 €
62878	A d'autres organismes	5 000,00 €
637	Autres impôts, taxes	300,00 €
6688	Autres	500,00 €
6713	Secours et dots	200,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	500,00 €
673	Titres annulés (sur exercice)	500,00 €
MONTANT TOTAL		16 600,00 €

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à faire la décision modificative numéro 2 afin de payer les factures au chapitre 012.

PERCEPTION : fermeture programmée de l'agence de Moreuil en décembre 2021.

PERISCOLAIRE : Madame le Maire informe les conseillers qu'un dossier est constitué pour que la Région prenne en charge le salaire des Atsems accompagnant les enfants de maternelle dans le bus.

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE : Vu les conditions sanitaires, la commémoration se fera uniquement avec les conseillers municipaux.

78/2020 Objet de la délibération : tarif de la cantine et de la garderie.

Madame le Maire informe les conseillers que suite aux élections municipales il faut renouveler les tarifs pour les repas et la garderie.

Madame le Maire propose de maintenir à 4,25 € le repas

- 3 € la garderie du matin et du soir
- et 2 € la garderie du matin ou du soir.

Vu la conjoncture, Madame le Maire pense qu'il ne serait pas judicieux d'augmenter les tarifs.

Après délibération, les conseillers approuvent la proposition de Madame le Maire. Les tarifs pour la cantine et la garderie ne sont pas augmentés.

78/2020 Objet de la délibération : prix du stère.

Madame le Maire informe les conseillers que suite aux élagages des arbres de la commune, des stères de bois ont été stockés. Madame le Maire propose de vendre le prix du stère de bois à 15 euros.

Après délibération, les conseillers acceptent à la proposition de Madame le Maire.

TERRAIN JAQUEROD : Madame le Maire informe les conseillers que le propriétaire du 02 rue du 19ème BCP souhaite aménager ses terrains. En effet avec la carte communale, une partie de ces parcelles n'étaient pas constructibles, avec le PLUi ces parcelles sont devenues constructibles. Il va de nouveau présenter son projet d'implantation de maisons.

STOP DE LA RUE DU 19ème BCP : Monsieur Francis LEROUX intervient en signalant que des voitures se garent devant le 1 rue du 19ème BPC (ancienne boulangerie) au niveau du STOP. Cela est très dangereux pour les manœuvres et la visibilité.

AMENAGEMENT ROUTE D'AUBVILLERS : Madame le Maire informe les conseillers que le terrain qui se trouve après le calvaire situé route d'Aubvillers appartient à la famille LAMBERT. Madame le Maire pense qu'il serait peut-être judicieux de l'acheter afin d'aménager un rond point ou un autre moyen pour faire ralentir la vitesse. En effet, les automobilistes qui viennent d'Aubvillers se font des frayeur car les véhicules qui arrivent de Grivesnes, vont en général très vite. Il faudrait prévoir un aménagement pour les engins agricoles puissent tourner plus sereinement. Car carrefour très accidentogène pour des engins de plus en plus imposants.

ECLAIRAGE DU MONUMENT AUX MORTS : la commune va obtenir une aide du Souvenir Français et a fait une demande de subvention auprès de l'ONAC (Office national des anciens combattants) et auprès du département.

AINVAL : il faut déboucher la buse collectant les eaux des fossés vers la mare.

TERRAINS AINVAL : Madame le Maire informe les conseillers que quelques terrains dans Ainal sont laissés à l'abandon depuis de nombreuses années. Madame le Maire va se rapprocher des impôts pour voir s'il est possible que la commune puisse les récupérer.

NOEL DES ENFANTS : comment organiser le Noël des enfants vu les conditions sanitaires ?

REUNION VOIRIE : Monsieur Dominique DUMORTIER intervient pour faire un résumé de la réunion. Les agents de la communauté de communes effectuent les tontes dans certains villages du Moreuillois. La CCALN désire que ces communes fassent travailler des entreprises d'espaces verts.

La séance est levée à 21h45
Madame le Maire,
Anne-Marie PREVOST

Les membres du conseil,

